

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 AVRIL 2024 à 18H30

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, LAMBERT Daniel, VIAL Anne- Claire.

Absents excusés : MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle
LASSAGNE Cécile, REBOUL Gregory

Président de séance : Hervé ANDEOL

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Le Quorum est atteint.

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 5 mars 2024

Ordre du jour :

- Budget Prévisionnel Principal 2024
- Budget Prévisionnel Bar commerces 2024
- Cession parcelle ZO 215 et 320 à M. et Mme GARLAN
- Réorganisation cantine scolaire
- 2^{ème} tranche mur des Remparts : relevé topographique
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe de 28h/ semaine
- Travaux de voirie
- Questions diverses :
 - Réunion d'information Gendarmerie
 - Tarif marché

1 / Budget Primitif 2024 Principal et Bar Commerces

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les propositions faites par Monsieur le Maire pour le Budget Primitif 2024,

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la commune peut compter sont inscrites aux chapitres des recettes et que toutes les dépenses pour lesquelles il est demandé des crédits sont reconnus nécessaires,

A l'unanimité, Arrête le budget primitif 2024 :

COMMUNE :

- | | | | | |
|-------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| - Section de Fonctionnement : | Recettes : | 828 997.58 € | Dépenses : | 828 997.58 € |
| - Section d'Investissement : | Recettes : | 396 677.58 € | Dépenses : | 396 677.58 € |

BAR COMMERCE :

- | | | | | |
|-------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| - Section de Fonctionnement : | Recettes : | 20 220.54 € | Dépenses : | 20 220.54 € |
| - Section d'Investissement : | Recettes : | 21 501.75 € | Dépenses : | 21 501.75 € |

2 / Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit,

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.25 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.88 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.11 %

3 / Cession des parcelles ZO 215 et ZO 320 à M. et Mme GARLAN

M. et Mme GARLAN souhaite acquérir les parcelles ZO 215 de 25 m² et ZO 216 de 70 m² nouvellement nommée ZO n°320 à proximité du bac de rétention du lotissement Les Quéries.

Il s'agit d'une régularisation puisque cette partie se situe déjà dans la partie clôturée de leur propriété.

M. et Mme GARLAN nous propose la somme de 1000 €. Les frais de notaire et de géomètre seront pris à la charge des acheteurs.

Accord du Conseil municipal, avec 11 voix pour et 1 voix contre de Nicolas ULIN.

4/ Location du barnum aux associations extérieures à la commune

Le bureau propose de fixer un tarif de location du barnum pour les associations extérieures des villages voisins.

Il propose 100 € pour le week-end et une caution de 500 €.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

5/ Contrat de fourniture de repas livrés avec la société Plein Sud Restauration

Afin de palier à l'absence prolongé d'un agent de cantine, il a été décidé la mise en place d'un contrat de fournitures de repas livrés avec la société Plein Sud Restauration à partir du 15 avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

La société Plein Sud Restauration nous propose :

- Déjeuner enfant / adulte : **3.80 € HT/ repas**
- Déjeuner portage individuel à domicile : **4.97 € HT / repas**

La commune de Bonlieu sur Roubion participera financièrement au prorata des enfants domiciliés dans sa commune, deux fois dans l'année.

Une réunion d'information destinée aux parents d'élèves a été organisée avec la commune de Bonlieu.

Accord du Conseil municipal avec 11 voix pour et 1 abstention de Nicolas BROCHIER.

6/ 2ème tranche Mur des remparts : Relevé topographique

Dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de consolidation du chemin des remparts, un relevé topographique de la zone est requis. Un devis a été demandé à la SELARL Thierry BAUBET, la mission s'élève à 1290 € HT soit 1548 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

7/ Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe :

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création** d'un emploi d'adjoint Technique Principal de 1^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à partir du **01.09.2024**.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.09.2024.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

8/ Travaux de voirie chemin du cimetière

Lors du Conseil municipal du 05.03.2024, il a été voté un devis de l'entreprise Eiffage pour travaux de réfection de voirie du chemin du cimetière pour un montant de 36 000 €.

Après avoir revu le budget à la baisse, nous avons demandé un nouveau devis pour prévoir 25 000 € TTC pour la réfection du chemin du cimetière par la même société.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

9 / Questions diverses

- Réunion d'information Gendarmerie (Benoit Carmichael) :

A la suite d'une réunion de bilan de la gendarmerie sur la commune de St Gervais, il en ressort qu'il y a eu moins d'interventions que sur l'année 2022. Les heures de présence par Gendarmes sont identiques à l'année précédente. Il en ressort une hausse des atteintes aux biens (cambriolages, vols liés aux véhicules, destructions et dégradations). Pour information une réunion est prévue mi- mai avec le Préfet dans le cadre de la création d'une nouvelle Gendarmerie au Tourrettes, active 2^{ème} semestre 2024, qui engendrera une réorganisation de la communauté de Brigade de Montélimar- Marsanne avec une présence plus effective sur le terrain.

- Commerçant ambulant

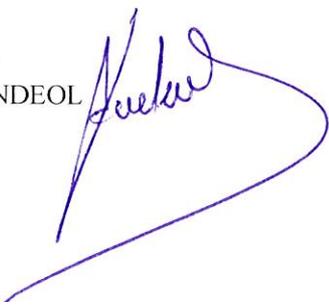
Une demande a été faite pour la possibilité d'une remise sur le prix de l'emplacement marché par un commerçant ambulant qui ne vient pas toute l'année.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas faire de tarif préférentiel pour les commerçants ambulants qui ne viennent pas toute l'année. Le tarif reste à 100€ par an quel que soit le nombre de présence.

- Podium St Gervais

Le bureau propose de repousser la réhabilitation du podium de la commune. En effet, après des devis onéreux et le calcul du temps passé par les agents, il sera envisagé de le réhabiliter plus tard dans l'année ou l'année prochaine.

Le Maire
Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance
Annick BONNET

